

<https://essaillon-sederon.net/Visites-pastorales>

Lou Trepoun 22

Visites pastorales

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 20 à 29 - Lou Trepoun 22, Jun-1997 -

Publication date: dimanche 29 septembre 2013

Creation date: juin 1997

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Voici des extraits de visites pastorales qui datent de 1686 et ont été effectuées par Messire Philippe Arnaud, vicaire de Séderon, dans les paroisses alentour, dépendant du diocèse de Gap.

Ces visites étaient ordinairement effectuées par l'Evêque de Gap mais il avait délégué le vicaire de Séderon qui s'en est chargé scrupuleusement, comme vous le verrez en lisant les extraits concernant Mévouillon, Egalayes et Izon, vérifiant, en même temps que l'état des lieux, que la vie du prêtre et des maîtres d'école est bien conforme à la morale et l'éthique de l'époque.

L'orthographe est conservée. Elle n'est pas toujours identique à celle d'aujourd'hui.

A-M. Barras **MEVOUILLON** Philippe Arnaud, vicaire perpétuel du lieu de Séderon diocèse de Gap archiprêtre en ce canton soussigné en continuant ma visite en exécution des ordres de Monseigneur l'Illustrissime Evêque et Comte de Gap, du lieu d'Aullan je me suis porté au lieu de Meuvillon même diocèse où j'ay visité l'église paroissiale dudit lieu, où j'ay trouvé toutes choses comme sa grandeur les a veues dans sa visite, ses ordonnances concernant l'église n'ont pas encore été exécutées, le temps qu'elle leur avait donné n'étant pas encore expiré : je me suis en outre porté dans la maison curiale en l'hameau de Raynier, où j'ay trouvé que le Sr curé, dudit Meuvillon était habité. Ensuite j'ay assemblé dans ladite Eglise en l'absence dudit Sr Curé, Sr Jacques Mourard Baile dudit Meuvillon, Jean Claude Jullien Consul, Jean Vidal, Alexandre Vidal, Pierre Raynier, Jean Raynier, David Bremond et plusieurs autres desquels je me suis informé si ledit Sr Curé réside actuellement dans la maison curiale, s'il a continuement porté la longue robe et fait cathéchisme tous les dimanches depuis la visite de sa grandeur, et autres choses, conformément de tout ce a quoi la commission d'archiprêtre m'oblige ; tous lesquels m'ont assuré que le Sr Curé habite dans la maison curiale, qu'il n'a mangé, ny heu au cabaret, qu'il porte toujours la soutane longue, qu'il n'a point manqué de faire le cathéchisme tous les dimanches depuis la visite de sa grandeur et enfin qu'ils sont tous très satisfaits de sa conduite, qu'il y a deux maitre d'Eschole, un au cartier de Pereret et l'autre au cartier de Gresse, tous deux de bonnes mœurs et qu'ils s'acquittent fort bien de leur devoir. Et pour autorizer leur déclaration ont signé qui a peu ; fait au dit Meuvillon ce treze fevrier mil six cent quatre vinot et six »
J. Mourard Baile, J-C Jullien Consul, Brunel, L. Meffre, J. Vidal, A. Vidal, Jullien Notaire-Greffier ainsi signés à l'original et moy P. Arnaud vicaire.

EGALAYES Philippe Arnaud, vicaire perpétuel du lieu de Séderon diocèse de Gap archiprêtre en ce canton soussigné en continuant ma visite selon l'ordre et la commission que j'en ay de Monseigneur l'Illustrissime Evêque et Comte de Gap, je me suis porté au lieu d'Egalayes même diocèse ou etant j'ay visité l'église paroissiale dudit lieu, où j'ay trouvé les armements comme sa grandeur les a veus dans sa visite et que sans le Sr Prieur dudit Egalayes que la communauté travaillant a exécuté tout ce que sa grandeur a ordonné dans ladite église, Sr Jean Giraud Baile dudit lieu, Mathieu Gautier Consul, Sr Jean Maurel notaire et plusieurs autres desquels je me suis enquis a l'absence du Sr curé de ce lieu, de tout ce que la commission d'archiprêtre m'oblige de m'enquérir, tous lesquels m'ont assuré que le dit Sr curé porte toujours l'habit long – n'ayant du tout point fréquenté les cabarets depuis asses longtemps, ny manqué de faire la doctrine tous les dimanches et autrement que ses mœurs sont irréprochables ; que le maistre d'Eschole est bien sage et de bonnes mœurs. Et pour austorizer leur déclaration ont signé le present verbal tous ceux qui ont seu.
Fait audit Egalayes ce quinze février mil six cent quatre vingt six. »

J. Giraud baile, Maurel notaire, M. Gautier Consul, L. Gay, E. Meffre, ainsi signés en l'original et moy P. Arnaud vicaire.

IZON

« Je Messire Philippe Arnaud, vicaire perpétuel du lieu de Séderon diocèse de Gap soussigné en continuant ma visite et l'exécution des ordres de Monseigneur l'illme Evêque et Comte de Gap, du Laus, me suis porté au lieu d'Izon même diocèse où étant j'ay visité l'église dudit lieu, que j'ay trouvé mal propre à cause de l'humidité qui ruine particulièrement le presbitaire. Ce qui se peut réparer aux despens du Sr Prieur. A l'autel il y a un tableau sans cadre, un pauvre tabernacle ou le St Sacrement ne repose pas, dans lequel il y a un ciboire et un soleil « d'archemie » sans être doré ny dehors ny dedans. Le croissant du soleil est d'argent. Audit autel il y a une pierre sacrée assez bonne, deux chandeliers laiton, un des deux est rompu, une croix pour les processions et un Encensoir laiton, sans croix d'autel, deux nappes assés usées et un devant d'autel fort usé. Il y a un calice de milan avec sa patene d'argent sans dorure, un corporal sans purificatoire, deux chasubles ligature assez bonnes, une desquelles est à deux usages, une aube avec son amict [1] et cordon a demi usée, un missel fort bon.

Il manque à cette église un cadre au tableau, une croix d'autel, deux chandeliers laiton, quatre nappes, un corporal, six purificatoires, un voile noir, un devant d'autel, une aube avec son amict et cordon. une chasuble violette avec son Etole et manipule, un vase pour les fonts baptismaux lesquels la communauté doit faire fermer à clef, un marchepied a l'autel. Il y a une fenêtre à l'Eglise qui a besoin d'être barrée de fer et vissée par la communauté. Laquelle désire que la lampe brusle pendant la messe des dimanches et festes aux despens du dit Sr Prieur.

Monsr le curé qui n'a point de clerc en désire un aux despens du dit Sr Prieur.

Il faut encore une petite boete d'argent pour porter le Saint viatique aux malades.

Après quoy j'ay assemblé dans ladite Eglise et a l'absence du Sr Curé, Monsr Valere Jouve baile, François Blanc et Antoine Jouve Consuls et plusieurs autres desquels, je me suis enquis de tous les articles contenus dans ma commisssion d'archiprêtre concernant la vie et mœurs et la conduite dudit Sr curé ; tous lesquels m'ont dit et asseuré que ledit Sr curé s'acquitte fort bien de toutes ses fonctions curiales et ses mœurs et sa vie sont sans reproche : qu'il est vrai qu'il ne porte pas toujours la longue soutane à l'exception des dimanches et festes, et qu'il s'absente assés souvent de sa paroisse dans laquelle il ne trouve personne a qui parler, tout le monde étant en campagne, et pour autorizer leurs déclaration ont signé qui a seu.

Fait au dit Izon le vingtieme Fevrier mil six cent quatre vingt et six. »

Références :

Archives départementales des Hautes-Alpes – Gap. : Visites épiscopales : G 778-792

[1] Linge bœni que le prêtre met sur ses épaules pour dire la messe